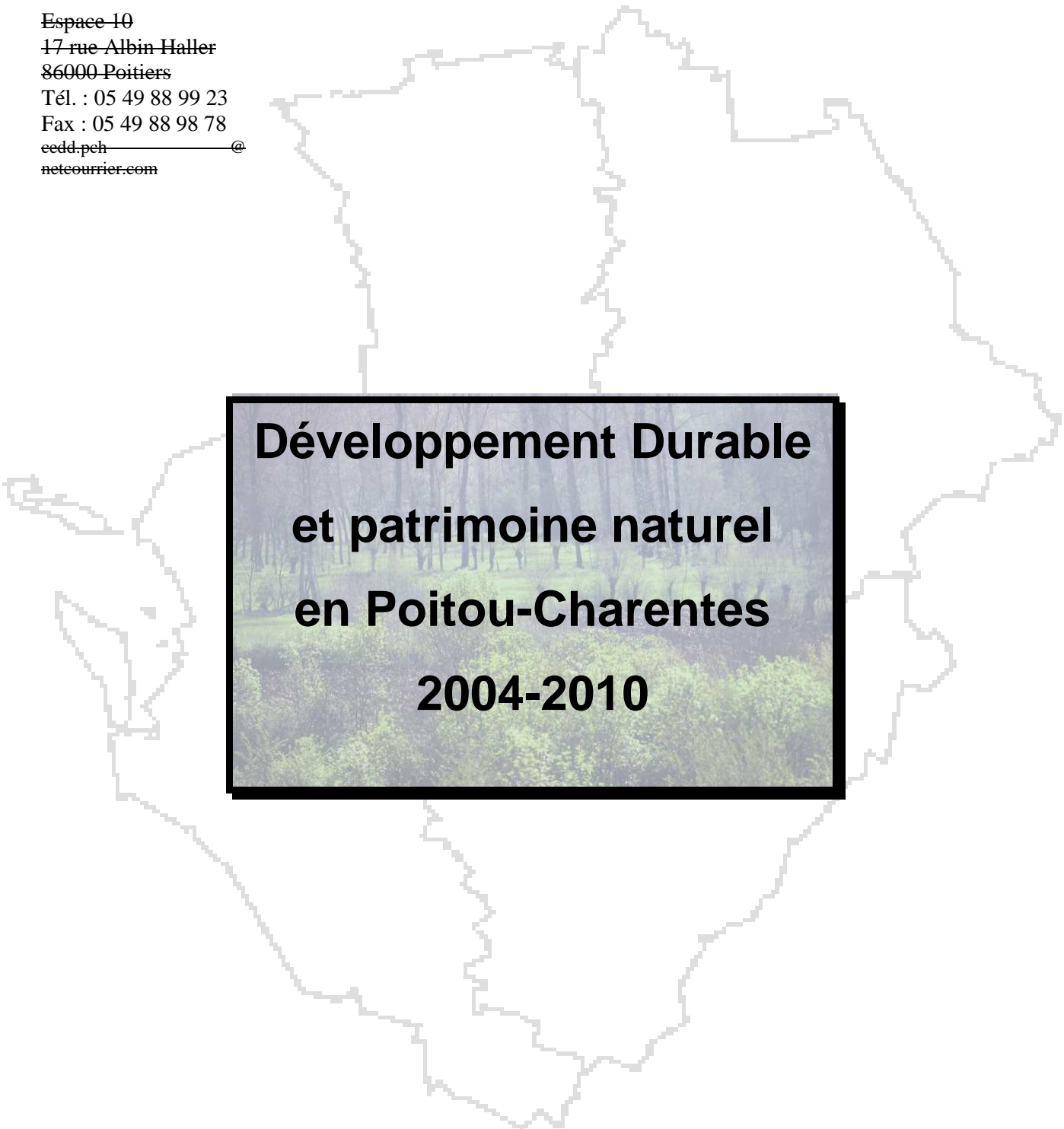


**Développement Durable
et patrimoine naturel
en Poitou-Charentes
2004-2010**



CEDD
Poitou-Charentes

Espace 10
17 rue Albin Haller
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
cedd.pch@
netcourrier.com



**Développement Durable
et patrimoine naturel
en Poitou-Charentes
2004-2010**

Février 2004

**Coordination
Environnement et Développement Durable
Poitou-Charentes**

Espace 10
17 rue Albin Haller
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
c.edd @ laposte.net
cedd.pch _____@

**Développement Durable
et patrimoine naturel
en Poitou-Charentes
2004-2010**

Préambule

La défense et la préservation de l'environnement, du patrimoine naturel et des ressources, l'éducation à l'éco-citoyenneté, des modes de production et de consommation responsables et solidaires, la nécessité d'un développement équitable de tous les hommes sur une planète préservée pour les générations futures, la lutte contre toutes les pauvretés sont des objectifs partagés par les associations membres de la Coordination Environnement et Développement Durable.

La Région a la responsabilité d'agir à son niveau car ces enjeux planétaires s'incarnent localement.

La participation des habitants et la responsabilité vis-à-vis de l'humanité offrent un cadre d'action privilégié.

Les enjeux mondiaux, européens, nationaux et régionaux sont : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, la lutte contre toutes les pauvretés, la sauvegarde de la biodiversité, la politique énergétique, la préservation de l'eau.

Il s'agit toujours de connaître, sauvegarder, évaluer, mais aussi de former, éduquer, informer.

Les démarches appropriées s'appuient sur une nouvelle façon de se questionner, en croisant les approches entre l'environnemental, le social, le culturel et l'économique.

Il faut valoriser nos atouts régionaux :

- **une biodiversité**, un patrimoine naturel encore riche (zones humides continentales et atlantiques, brandes, pelouses calcaires, forêts... faune, flore) ;
- **une agriculture et une conchyliculture** diversifiées et en mutation ;
- **une richesse associative** œuvrant pour l'intérêt général, ouverte sur le monde, forte de compétences et indispensable à la qualité du débat public.

Le Poitou-Charentes a une tradition de dialogue : Forum des associations à La Rochelle, rencontres de Chizé, Salon des acteurs de l'environnement à Poitiers...

Le Poitou-Charentes s'est doté d'outils partenariaux (Ifrée, Observatoire Régional de l'Environnement, Conservatoire Régional d'Espaces Naturels...) et d'une politique associant Europe, État, Région, associations, sur les déchets, l'énergie, le patrimoine naturel.

Les associations regroupées au sein de la Coordination Environnement et Développement Durable entendent, en toute indépendance, jouer leur rôle dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

Réseau associatif, environnement et Développement Durable

I. Constats et objectifs

Les associations environnementales jouent un rôle d'utilité sociale important dans la société, par des actions touchant à la conservation de la nature, à la connaissance et à l'éducation à l'environnement.

Leur mission se situe au niveau de l'animation du débat public environnemental en formulant des questions que les autres acteurs n'expriment pas ou en conduisant des projets novateurs.

Elles tiennent donc un rôle d'alerte, de sensibilisation, de formation collective et favorisent les évolutions culturelles indispensables pour que les politiques environnementales et de développement durable puissent être acceptées par nos concitoyens.

Elles contribuent ainsi à la construction d'une opinion et de comportements citoyens et représentent un engagement de la société civile au service de l'intérêt général.

Aujourd'hui, de nombreuses associations sont obligées de remettre en cause leurs engagements auprès des bénévoles, des partenaires et des usagers pour des raisons de restrictions budgétaires.

La Région doit soutenir le rôle social, économique et citoyen des associations environnementales

II. Propositions

- ⇒ Renforcer et développer les **têtes de réseaux régionales** par la mise en place de **contrats d'objectifs**.
- ⇒ Permettre le renforcement des **liens** entre les associations et leurs adhérents et le développement des **actions de communication et d'information** auprès du grand public ou de publics spécialisés en soutenant les **événements spécifiques**, l'**édition associative** et la **diffusion de documents** spécialisés.
- ⇒ Soutenir la **formation des bénévoles associatifs**, principalement des actions de **formation spécifique** (il est urgent de faire face à la perte des compétences naturalistes).
- ⇒ Soutenir la **formation du personnel**, en aidant notamment la poursuite de l'**effort de professionnalisation** engagé.
- ⇒ Mettre en place de véritables **dispositifs d'emplois aidés** et d'**aide à la création d'emplois** pour le monde associatif au service d'activités d'intérêt général.
- ⇒ Favoriser la dynamique associative environnementale par la **création d'une maison régionale de l'environnement**, accueillant les associations.
- ⇒ Amplifier les **initiatives favorisant la participation et le débat public**, piliers du développement durable, en renforçant la légitimité des dispositifs existants (Conseils de développement, Conseils des jeunes...), en créant de nouvelles procédures pour traiter les grands enjeux régionaux comme ceux des transports ou de la gestion de l'eau (conférences de consensus, panels de citoyens, audiences publiques...).

Patrimoine naturel

Patrimoine naturel et biodiversité

I. Constats et objectifs

La perte de biodiversité est importante en Poitou-Charentes, ne serait-ce que par la disparition des zones humides. Mais tous les milieux sont concernés : forêt, bocage, plaines céréalières, pelouses sèches.

La connaissance du patrimoine naturel a beaucoup progressé ces dernières années mais doit encore être améliorée comme l'a montré le colloque organisé à Chizé en novembre 2003 (Chizé II). Enfin, la région Poitou-Charentes est riche d'un réseau dense de naturalistes ayant de multiples compétences dans le domaine des inventaires du patrimoine naturel.

Il faut améliorer la connaissance du patrimoine naturel du Poitou-Charentes pour mieux le protéger et valoriser le patrimoine naturel comme source d'identité régionale forte pour le grand public.

II. Propositions

- ⇒ Soutenir la réalisation et la valorisation de **programmes d'inventaire du patrimoine naturel** (habitats, faune, flore) sur l'ensemble du territoire régional.
- ⇒ Mettre en place un programme régional de **formation des naturalistes de terrain** pour tous les compartiments de la biodiversité, orienté notamment vers les jeunes.
- ⇒ **Promouvoir les résultats** des suivis, études et travaux scientifiques auprès des décideurs et du public lors de colloques comme les rencontres de Chizé.
- ⇒ Élaborer des **plans de gestion** pour les 50 espèces végétales et animales les plus menacées de la région.
- ⇒ Promouvoir le **réseau des ZNIEFF** comme un indicateur de l'état de la biodiversité dans la région.
- ⇒ Soutenir la mise en place de **réserves naturelles régionales** pour la protection des sites les plus vulnérables en y associant les Pays de la région.
- ⇒ Valoriser la gestion des **sites Natura 2000** comme territoires exemplaires de la mise en œuvre de politiques de développement durable (marais, zones alluviales, plaines, forêts...).

Patrimoine naturel (suite)

Paysages

I. Constats et objectifs

Le Poitou-Charentes est riche de ses paysages, reflets de la diversité de ses productions et de ses savoirs-faire. Le Conservatoire Régional des Espaces Naturels et l'ensemble de ses partenaires constituent un pôle de références pour leur connaissance et leur valorisation.

Il convient de préserver ce patrimoine mais aussi de construire les paysages de demain, gages d'un environnement préservé, d'un développement économique harmonieux et d'une qualité de vie partagée.

La Région doit favoriser le dialogue et les synergies entre les différents acteurs, institutionnels et de « terrain », de l'aménagement et de la gestion des territoires ruraux. Elle devra aussi faciliter l'harmonisation des politiques paysagères départementales et territoriales, soutenir des démarches innovantes, repérer des actions exemplaires et les faire connaître.

II. Propositions

- ⇒ Favoriser la prise en compte du **paysage dans les aménagements** (sensibilisation des intervenants, volet paysage, soutien aux initiatives innovantes...).
- ⇒ Faire évoluer les techniques et les **pratiques d'intervention et de gestion** du patrimoine « forêt, haie et arbre ».
- ⇒ **Former** élus, aménageurs, agents de terrain, animateurs territoriaux..., pour favoriser l'appréhension paysagère de tout projet.
- ⇒ **Communiquer** pour éduquer, associer les habitants dans des démarches participatives.
- ⇒ **Animer un réseau régional** des acteurs institutionnels du paysage, de la haie et de l'arbre. Produire des références régionales (de la réflexion et de la technique).
- ⇒ Décliner **l'Inventaire des Paysages de Poitou-Charentes** (CREN) en outils opérationnels utilisables à l'échelle des collectivités locales (lisibilité territoriale, typologie, recueil d'expériences...).

Eau

I. Constats et objectifs

Avec 140 captages d'eau potable fermés au cours des dix dernières années, une longueur moyenne de cours d'eau asséchés de 1 000 km, et 80 % de son territoire en zone vulnérable au titre de la Directive nitrates, la région Poitou-Charentes accuse une détérioration généralisée des ressources en eau.

Il est donc urgent d'engager des actions efficaces pour **inverser cette tendance**. Il est nécessaire de **soutenir une politique de l'eau** capable de garantir des cours d'eau vivants de bonne qualité et des nappes d'eau protégées des contaminations et des surexploitations. Il est temps **d'agir dans des opérations de prévention, de maîtrise des consommations et de restauration de la qualité des eaux brutes**.

II. Propositions

- ⇒ Le thème de l'eau et l'agriculture au Conseil Régional doit être traité dans une approche globale. **Il doit relever de la compétence de la Commission Environnement.**
- ⇒ Au sujet des réserves de substitution, dans le cadre du Contrat de plan État/Région, il est impératif et réglementaire de **conditionner les aides au respect de la convention État/Région** et de la charte régionale, notamment sur la réduction des consommations (les réserves sont calibrées pour 2 600 m³/ha alors que la consommation effective est de 1 000 à 1 500 m³/ha). Il faudra alors **répartir les crédits rendus disponibles vers la réhabilitation des forages et la restauration des milieux**.
- ⇒ D'une manière générale, pour tendre vers une amélioration de l'eau et s'adapter à la directive cadre européenne sur l'eau, il est urgent de **conditionner les aides** :
 - à la réduction des intrants, aux assolements permettant la couverture hivernale des sols ;
 - à la restauration des zones humides, des ripisylves, et la végétalisation des bords de cours d'eau ;
 - aux mesures préventives de maîtrise des consommations d'eau, et d'amélioration de la qualité de l'eau, voire de la conservation de la qualité.

Agriculture

Agriculture et biodiversité

I. Constats et objectifs

La politique agricole depuis les 30 dernières années a conduit à une perte de milieux naturels (zones humides) et à un déclin prononcé de la biodiversité. Parallèlement, certains milieux demeurent fragiles parce que peu représentés (espaces boisés).

Il faut restaurer la biodiversité dans les milieux agricoles en soutenant une politique agricole résolument différente, fondée sur deux points principaux :

- la diversification des assolements par l'introduction de surface en herbe, et bien adaptée au contexte pédo-climatique du Poitou-Charentes ;
- la mise en valeur des espaces boisés en massifs et en linéaire afin de concilier production agricole, de bois et sauvegarde de la biodiversité.

II. Propositions

- ⇒ Mettre en place, de façon concertée entre le monde de l'environnement et la profession agricole, un **programme de jachères environnementales** sur une surface de 80 000 ha dans la région.
- ⇒ Soutenir les **démarches agro-environnementales** collectives d'agriculteurs en renforçant les dispositifs d'animation locale pouvant être mobilisés par les associations d'environnement. Le soutien de la Région aux Pays doit prévoir ce dispositif.
Objectif : 50 % des agriculteurs avec des contrats agro-environnementaux en 2010.
- ⇒ Accompagner la réalisation des **diagnostics environnementaux** sur les exploitations agricoles souhaitant s'engager dans une démarche agro-environnementale.
- ⇒ Soutenir les **contractualisations des agriculteurs** sur les territoires à enjeux écologiques majeurs (Natura 2000).

Agriculture (suite)

Agriculture et citoyenneté

I. Constats et objectifs

Les agriculteurs engagés dans une démarche « agriculture durable » – économiquement performante, socialement équitable et écologiquement saine – essayent de répondre aux besoins du présent (aliments sains, eau et paysages de qualité, emploi et qualité de vie) en préservant les ressources naturelles pour les générations futures.

Il faut encourager et soutenir les initiatives d'agriculteurs et de ruraux pour maintenir des campagnes vivantes et accueillantes par un développement durable et solidaire

II. Propositions

- ⇒ Promouvoir une **agriculture durable** qui englobe une large gamme de problématiques : économiques, socio-culturelles et environnementales et aborde les interactions de l'activité agricole et son territoire.
- ⇒ **Corréler les aides** à l'exploitation à la prise en compte de l'environnement (réalisation d'un diagnostic agri-environnemental ; arrêt de toutes aides aux exploitations ne s'inscrivant pas dans une dynamique de la protection de l'environnement).
- ⇒ Faire une **région « sans OGM »** (pas d'essais et pas de cultures en plein air) comme le département de l'Ariège vient de le décider.
- ⇒ Soutenir et valoriser les **échanges d'expériences entre agriculteurs** qui débouchent sur une capitalisation et une mutualisation de connaissances techniques liées à la durabilité des systèmes de production.
- ⇒ Favoriser cette dynamique en permettant de rassembler des paysans, des consommateurs, des acteurs associatifs concernés par l'environnement et la santé.

Agriculture (suite)

Agriculture biologique

I. Constats et objectifs

Depuis l'an 2000, la région Poitou-Charentes soutient un programme régional de développement de l'agriculture biologique dans le cadre du Plan État-Région. Ce programme mené sur le terrain par Agrobio Poitou-Charentes et les Chambres d'agriculture a donné des premiers résultats et mérite d'être consolidé.

Il faut soutenir le développement de l'agriculture biologique en Poitou-Charentes par une politique régionale en faveur de l'augmentation des surfaces et des productions et en faveur de l'organisation des filières biologiques et de la consommation.

II. Propositions

- ⇒ Insérer l'agriculture biologique dans la politique de l'eau en Poitou-Charentes.
- ⇒ Réfléchir à **convertir les zones cultivées du Marais Poitevin** en agriculture biologique (étude de faisabilité).
- ⇒ **Aider les agriculteurs biologiques** dans leurs projets pour les actions non finançables par les « Contrats Agriculture Durable ».
- ⇒ Insérer **l'agriculture biologique dans l'enseignement agricole** et dans les programmes de recherches agronomiques en Poitou-Charentes.
- ⇒ Soutenir la **promotion des produits biologiques** du Poitou-Charentes (par une marque régionale, la participation à des salons professionnels...).
- ⇒ Choisir d'approvisionner en produits biologiques les **restaurants scolaires des lycées**.
- ⇒ Soutenir la mise en place d'une **plate-forme de distribution des produits biologiques** régionaux à destination de la Restauration Hors Domicile.

Information, Formation, Éducation

Pour une éducation à l'environnement
vers un développement durable

I. Constats et objectifs

Les mesures institutionnelles et juridiques prises au niveau international ne peuvent seules prétendre résoudre des problèmes conduisant à des situations d'irréversibilité sur les plans sociaux, culturels, économiques et écologiques.

En France, aujourd'hui, les publics concernés par l'éducation à l'éco-citoyenneté restent minoritaires et trop peu diversifiés. En conséquence, des mesures fortes en faveur d'une **éducation à l'environnement vers un développement durable** s'imposent. Celle-ci devra être permanente et s'adresser à tous les publics.

L'échelon local doit être une entrée à privilégier. La **région est un des échelons pertinents** pour mettre en œuvre des politiques efficaces s'appuyant sur la **participation de la population**. Pour cela il est indispensable de développer, auprès de chaque personne, le sentiment de pouvoir agir individuellement et collectivement pour une meilleure appropriation et pour une gestion durable de notre « foyer de l'humanité ».

II. Propositions

- ⇒ **L'action auprès des jeunes publics** doit s'intensifier et toucher **tous les enfants et les jeunes dans le cadre scolaire ou universitaire et dans les loisirs**. Cette action doit aller au-delà d'une simple acquisition de connaissances et doit tenir compte d'une progression suivant l'âge.
- ⇒ Il s'agira notamment de favoriser (y compris financièrement) des actions pédagogiques permettant aux enfants et aux jeunes de se confronter avec des situations et des problématiques réelles par le biais de rencontres d'experts, de sorties de terrain encadrées et dynamiques, de classes d'environnement, de projets concrets,...
- ⇒ Une attention toute particulière devra être portée aux pratiques éducatives dans les lycées et les universités. Le fonctionnement même des établissements (HQE et gestion durable au quotidien) sera réfléchi et mis en œuvre sur la base du principe participatif.
- ⇒ **La diversification des publics** doit s'accroître et concerner toutes les personnes de tous les territoires que ce soit dans le cadre rural ou urbain, au travail ou dans les loisirs, et ceci quels que soient l'âge et le niveau de compétences.
- ⇒ Un axe de formation aux questions d'environnement et de développement durable sera inclus dans **la formation professionnelle** des animateurs et des médiateurs sociaux .
- ⇒ **La formation des bénévoles** associatifs et des professionnels travaillant dans les associations environnementales sera favorisée tant sur le plan d'**une meilleure professionnalisation** du tissu associatif que de la connaissance des problématiques environnementales (connaissance des espèces et des milieux, méthodologie d'analyse des systèmes...).

Il sera nécessaire de toucher à la fois le grand public et des publics plus ciblés (élus, techniciens, entrepreneurs, salariés d'entreprises, animateurs, ...) qui pourront être des leviers de diffusion d'une attitude plus citoyenne et plus respectueuse de l'environnement naturel et humain. A cette fin, de nouvelles pratiques doivent permettre d'enrichir et de vivifier le débat public sur les enjeux majeurs de la région.

Transports et Air

I. Constats et objectifs

La Région Poitou-Charentes subit de plein fouet une augmentation continue et importante de la circulation des poids-lourds.

Les voies ferrées sont encore sous-utilisées pour le transport « fret » et les ports de la façade atlantique de la région ne sont pas saturés.

Le CIADT du 18 décembre 2003 a retenu parmi « 50 projets pour une France attractive dans une Europe dynamique » cinq axes ferroviaires pour le fret, dont un corridor de fret Nord/Sud par Bordeaux.

Il faut :

Diminuer les incidents et accidents routiers, les pollutions multiples, les gaspillages, rééquilibrer les investissements « route » vers le « rail »

Stopper la progression de la circulation de poids lourds et d'automobiles, puis la faire diminuer sur les axes Nord-Est/Sud.

Développer l'activité des ports sur la façade atlantique de la région

Développer le transport de voyageurs par TER et mieux utiliser les voies ferrées secondaires, y compris pour le « fret ».

Améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Améliorer la qualité de vie des riverains des grands axes routiers.

II. Propositions

- ⇒ Inclure le schéma « Transport régional de marchandises » dans l'agenda 21 régional, en cours d'étude ;
- ⇒ Prévoir plusieurs **plates-formes multimodales** pour favoriser le ferroutage et le merroulage, qui doivent être complémentaires.
- ⇒ Investir dans les lignes de chemin de fer pour un meilleur transport des passagers et des marchandises (Niort/Saintes , Nantes/Bordeaux, Poitiers/Limoges, Royan/Limoges), en coordination avec les régions limitrophes.
- ⇒ **Lever les points de blocage** des secteurs Saint-Maixent l'École - Lusignan et le tunnel de Saint-Benoit.
- ⇒ Réaliser la liaison TER La Rochelle/Rochefort.
- ⇒ Inciter, y compris financièrement, à créer un **cabotage actif**.
- ⇒ Intervenir auprès des instances responsables pour que tous les coûts (entretien des routes, accidents, gaspillages énergétiques) soient répercutés sur les transports routiers.
- ⇒ Inciter des entreprises situées à proximité de voies ferrées à utiliser ce mode de transport pour leurs usages marchandises et **favoriser l'utilisation des TER** pour les salariés.
- ⇒ Poursuivre le soutien actif au fonctionnement d'**ATMO Poitou-Charentes** (suivi de la qualité de l'air).

Énergie

I. Constats et objectifs

L'énergie devient un enjeu de plus en plus stratégique au niveau local et régional, comme au niveau national et mondial :

- **changements climatiques** dus à l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre ;
- **diminution des ressources non-renouvelables** (Pétrole, Gaz, Charbon, Uranium) et multiplication des conflits géostratégiques en relation avec l'énergie ;
- **croissance continue de la demande** alors que les ressources s'amenuisent.

Il faut diminuer dans tous les domaines possibles la consommation d'énergie et soutenir activement le développement de toutes les formes d'énergies renouvelables.

II. Propositions

- ⇒ Inciter les collectivités à travailler sur la **maîtrise de l'énergie** et sur le **développement des énergies renouvelables**, notamment par le soutien à l'embauche de conseillers Énergie.
- ⇒ Maintenir et renforcer avec l'ADEME les efforts en matière de solaire thermique.
- ⇒ Valoriser la charte régionale sur l'éolien.
- ⇒ Soutenir la filière bois (spécificité de notre région).
- ⇒ **Sensibiliser et former** les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens à une meilleure maîtrise énergétique, à l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'habitat.
- ⇒ Favoriser la recherche pour accroître l'utilisation des énergies renouvelables.
- ⇒ Signer des **contrats d'agglomérations**, des **contrats de pays** comportant systématiquement, à la demande de la région, un volet « économies d'énergies » et un volet « utilisation d'énergies renouvelables », annoncés comme participation à la lutte contre l'effet de serre.
- ⇒ Développer les « **Espaces info énergie** » et promouvoir leur rôle d'information et de conseils pratiques.
- ⇒ Créer un **Observatoire Régional de l'Énergie**.

Déchets

I. Constats et objectifs

Comme l'ensemble du territoire français, la région Poitou-Charentes est soumise à de fortes pressions en matière de gestion des déchets (ménagers, artisanaux et industriels), dues notamment à :

- des capacités de traitement en diminution.
- l'obsolescence de certains incinérateurs et la nécessité de leur mise aux normes.
- la remise en cause du traitement des déchets par l'incinération
- le refus par les riverains de la création de nouveaux CET¹.
- l'augmentation constante des coûts liés à la gestion des déchets.

Il faut donc pouvoir :

Diminuer le volume des déchets produits.

Permettre le traitement de tous les déchets toxiques (y compris ménagers, artisanaux et commerciaux).

Limiter l'enfouissement et l'incinération aux déchets ultimes.

II. Propositions

- ⇒ Mettre en œuvre une réelle **politique de sensibilisation** en matière de **réduction** ainsi que de **tri des déchets**, à l'intention des élus, des industriels, de la population, des artisans, des commerçants et définir les indicateurs pertinents pour un suivi de ces objectifs.
- ⇒ Mettre en œuvre des actions concrètes et mesurables visant à **réduire la production à la source et la nocivité des déchets**, avec les différents acteurs concernés : producteurs / distributeurs / utilisateurs, avec définition de stratégies départementales concertées de prévention des déchets.
- ⇒ Afficher un soutien clair aux collectivités et aux chambres consulaires en partenariat avec l'ADEME et les Agences de l'eau dans la **collecte et le traitement** des déchets agricoles et des Déchets Toxiques en Quantité Dispersée (DTQD), pour les commerçants, les artisans... dans **toutes** les déchèteries du Poitou-Charentes et favoriser la mise en place des filières de recyclage nécessaires en considérant les possibilités à l'échelon local.
- ⇒ Généraliser le label « ADEME », décerné aux déchèteries qui valorisent le mieux.
- ⇒ Favoriser la mise en place par les collectivités locales de la « redevance spéciale ».
- ⇒ Intervenir auprès des instances responsables pour que la notion de « déchet ultime » soit une priorité et devienne une réalité, excluant tous les produits pouvant être valorisés.
- ⇒ Mettre en œuvre une **évaluation** du fonctionnement et **de l'efficacité** à valoriser les déchets, de toutes les déchèteries sur la région, en concertation étroite avec les départements et les collectivités locales.

Développer le concept de « recycleries » (déchèterie à très haute capacité de récupération et de recyclage avec dimension sociale par l'insertion).

¹ Centre d'Enfouissement Technique

Sont membres de la Coordination Environnement et Développement Durable les associations suivantes :
Agro Bio Poitou-Charentes ; CLCV Poitou-Charentes ; FR CIVAM Poitou-Charentes ; GRAINE Poitou-Charentes ;
Orcades, Poitou-Charentes Nature ; Prom'haies ; UFC Que Choisir Angoulême ; UFC Que Choisir Vienne

Consommation et cadre de vie

I. Constats et objectifs

Le rôle des consommateurs est essentiel dans la mise en œuvre concrète des principes du Développement Durable, car l'acte consommateur est au "carrefour" de ses trois composantes : économique, sociale et environnementale.

Le Développement Durable doit obligatoirement s'inscrire dans la participation, la durée, la solidarité, et les consommateurs devront être conscients du rôle qui leur revient. C'est un projet mobilisateur qui doit regrouper les individus autour d'idées concrètes et valorisantes. C'est avant tout un choix de société qui fait appel à des valeurs et des principes trop longtemps délaissés, alors que la croissance semblait illimitée.

Les consommateurs devront être informés de façon objective, afin qu'ils puissent choisir en toute connaissance et être en mesure de déjouer les pièges de la publicité.

A partir d'une approche globale des questions de consommation, d'habitat et d'environnement, l'enjeu pour les consommateurs est d'expérimenter et de développer une action valorisant la vie quotidienne avec implication à long terme.

Le Conseil Régional, dans les actions qu'il conduit ou qu'il soutient, devra favoriser l'application des principes de précaution, de prévention, d'économie et de bonne gestion, de responsabilité, de participation, de solidarité.

II. Propositions

- ⇒ Il y aurait lieu de mettre en oeuvre une **éducation au Développement Durable**, auprès des jeunes, et une **formation intégrée à la formation professionnelle**.
- ⇒ Il faut accentuer la **participation de tous les citoyens** - consommateurs, car c'est non seulement une méthode pour plus de démocratie, mais c'est aussi un moyen pour plus d'efficacité économique, sociale et environnementale.
- ⇒ Les consommateurs ne pourront s'approprier le concept de Développement Durable que s'il se traduit au quotidien par des efforts **mesurables**. Le Conseil Régional doit donc participer à la définition d'indicateurs de suivi.
- ⇒ La mise en place d'un **observatoire du logement**, à multiples compétences (état des situations actuelles surtout en locatif; recensement, définition des priorités, normes de qualité, développement et réhabilitation de logements sociaux, choix judicieux en énergie, etc...) doit être soutenue par le Conseil Régional.
- ⇒ Une **solidarité doit s'exercer envers les plus démunis**, localement mais aussi bien au-delà de nos frontières.
- ⇒ Il faut favoriser un **développement plus équitable** du commerce et des échanges internationaux et parallèlement **promouvoir la consommation de produits locaux**, permettant de limiter les transports de marchandises gourmands en énergie.

Coopération internationale décentralisée

I. Constats et objectifs

L'Aide publique au développement connaît une crise. Les coopérations multilatérales des organisations internationales et bilatérales d'Etat à Etat de ces dernières décennies n'ont pu empêcher que les écarts entre les riches et les pauvres de cette planète ne se creusent toujours davantage.

Ce constat ne doit pas conduire au rejet de la solidarité internationale, qui est essentielle pour la réalisation d'un développement durable. Il doit au contraire amener à la mise en place d'une coopération plus intelligente, où les intérêts politiques et économiques occuperaient moins de place et où la valorisation des projets et des initiatives des populations locales seraient des priorités.

II. Propositions

- ⇒ La région Poitou-Charentes peut mettre en place avec ses partenaires actuels (Vietnam et région de Guangxi en Chine) et futurs, une coopération décentralisée ambitieuse et innovante.
- ⇒ Ce qui signifie :
 - Faciliter l'expression des sociétés civiles.
 - **Choisir des thèmes fédérateurs** liés à la gestion des ressources naturelles et à la lutte contre la pauvreté. L'eau qui pose des problèmes de quantité (choix entre usages domestiques, agricoles, industriels), de gestion de la qualité (donc de santé) et d'accès, semble approprié.
 - Favoriser **l'échange réciproque d'expériences durables** entre professionnels et citoyens.
 - Se contraindre à des **choix de politiques de coopération** décentralisée durables.

Le Conseil Régional : fonctionnement et compétences

I. Constats et objectifs

Pour faire face aux enjeux repérés dans le préambule, la transversalité se révèle indispensable. C'est bien dans une nouvelle manière de se questionner, en croisant les entrées environnementale, culturelle, sociale et économique que des solutions pertinentes peuvent émerger.

Or, les collectivités locales et territoriales, à l'image de l'ensemble de nos institutions, ne sont pas organisées pour que cette transversalité guide le travail au quotidien.

Les services du Conseil Régional Poitou-Charentes n'échappent pas à ce constat.

Les élus et les diverses collectivités, comme les autres composantes de la société, n'ont pas encore eu le temps de s'approprier la culture développement durable. En conséquence, sa prise en compte relève plus souvent de l'affichage que d'actions en profondeur.

La transversalité au sein des services du Conseil Régional et l'exemplarité dans la mise en œuvre du développement durable restent des objectifs à atteindre.

II. Propositions

⇒ Une **nouvelle organisation des services**, des commissions et des partenariats devrait être pensée en fonction de l'approche transversale.

⇒ Dans ses domaines de compétences, la Région peut **promouvoir des pratiques exemplaires** en matière de développement durable.

A titre d'exemple, la **gestion des lycées** offre un terrain non pas pour de l'expérimentation, mais bien pour de vrais changements dont la mise en œuvre peut être rapide et les résultats facilement évaluables :

- politiques d'achats publics reconsidérées et appels d'offres avec mieux disant Développement Durable ;
- participation des personnels et des élèves ;
- maîtrise de l'énergie et gestion de l'eau ;
- diminution de la production et tri sélectif de tous les déchets ;
- démarche HQE pour les rénovations et les constructions ;
- restauration collective en lien avec des circuits économiques courts (agriculture durable, agriculture biologique, ...) et le commerce équitable ;
- formation des personnels d'intendance, de restauration, d'entretien...
- incitations fortes à l'organisation d'actions d'éducation à l'environnement vers un développement durable et de connaissance de notre patrimoine naturel en partenariat avec le monde associatif.
- participation à des projets de coopération internationale décentralisée ;
- ...

Présentation

Composition de la coordination

La CEDD est composée d'associations ou de fédérations, de protection de la nature, d'éducation à l'environnement et au Développement Durable, de consommateurs, d'agriculture biologique ou durable

Objet statutaire

Se regrouper, échanger, mutualiser les expériences, travailler en partenariat afin de favoriser la prise en compte de l'environnement et du Développement Durable dans la vie citoyenne

Nombre d'adhérents

Plus d'une centaine d'associations affiliées, représentant près de 10 000 adhérents.

Présentation des activités de la coordination

La défense de l'environnement, l'éducation à l'éco-citoyenneté, des modes de production et de consommation responsables et solidaires, la nécessité d'un développement équitable de tous les hommes sur une planète préservée pour les générations futures : ces idées rencontrent aujourd'hui l'adhésion et le soutien d'une large partie de la société.

Acteur de la société civile, la CEDD permet aux associations engagées dans cette dynamique de confronter leurs idées, de mutualiser leurs pratiques et d'élaborer en cohérence de nouvelles propositions d'actions.

Indépendante vis-à-vis des pouvoirs publics, elle revendique sa part de responsabilité face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

Liste et coordonnées des associations membres de la Coordination Environnement et Développement Durable (mise à jour en février 2007)

La CEDD est membre
de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) Poitou-Charentes

Agrobio Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint-Pierre - BP 22
79500 MELLE
Tél. : 05 49 29 17 17
Fax : 05 49 29 17 18
agrobiopc @ wanadoo.fr

Amis de la Terre Poitou

6 rue de l'Ermitage
86580 BIARD
Tél. : 05 49 58 25 55
f.chanial @ wanadoo.fr

CLCV² Poitou-Charentes

31 rue Cormier
17100 SAINTES
Tél. : 05 46 93 16 37
bernadette.metayer @ wanadoo.fr

FR CIVAM³ Poitou-Charentes

Centre Saint Joseph
12 bis rue Saint Pierre
79500 MELLE
Tél./Fax : 05 49 07 20 00
frcivampc @ free.fr

GRAINE⁴ Poitou-Charentes

97 bis rue Cornet
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 64 42
Fax : 05 49 61 03 73
graineipc @ educ-envir.org

Groupement des Fédérations pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

2 Cours Maréchal Leclerc
BP 20124
17004 SAINTES
Tél. : 05 46 98 98 79
Fax : 05 46 95 64 83
federation-de-peche-17 @ wanadoo.fr

Ifrée⁵

BP 14
Forêt de Chizé
79360 VILLIERS EN BOIS
Tél. : 05 49 09 64 92
Fax : 05 49 09 68 95
ifree @ ifree.asso.fr

Orcades

6 bis rue Albin Haller
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 41 49 11
Fax : 05 49 52 22 66
orcades @ orcades.org

Poitou-Charentes Nature

14 rue Jean Moulin
86240 FONTAINE-LE-COMTE
Tél. : 05 49 88 99 23
Fax : 05 49 88 98 78
pc.nature @ laposte.net

Prom'haies

Maison de la Forêt et du Bois
Le Piolet
79190 MONTALEMBERT
Tél. : 05 49 07 64 02
Fax : 05 49 07 77 75
promhaies @ interpc.fr

UFC⁶-Que Choisir de la Vienne

80 rue de Slovénie
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 61 61
ufc.qc86 @ wanadoo.fr

UFC⁶-Que Choisir Angoulême

138, route de Bordeaux
16000 ANGOULEME
Tél. : 05 45 95 32 84
Fax : 05 45 95 32 84
ufc-angouleme @ wanadoo.fr

² Confédération Logement Cadre de Vie

³ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

⁴ Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement

⁵ Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement

⁶ Union Fédérale des Consommateurs